



Voir le détail des activités en page 24



SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 11 SEPTEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE MADAME GINETTE CÔTÉ MADAME SOPHIE SIROIS MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ MONSIEUR JEAN PELLETIER

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2018, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

#### 18.09.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11 septembre 2018	(journal 1651) : (journal 1652) : (journal 1653) : (journal 1654) :	750,00 \$ 20 440,54 \$ 34 438,30 \$ <u>1 226,41 \$</u> <b>56 855,25 \$</b>
Dépenses incompressibles	(journal 1273) : (journal 1274) : (journal 1275) : (journal 1276) : (journal 1277) : (journal 1278) : (journal 1279) : (journal 1280) : (journal 1281) :	243,68 \$ 4 502,00 \$ 0,00 \$ - \$ 511,91 \$ 8 048,01 \$ 14 259,74 \$ 1 152,98 \$ 44 403,02 \$

(journal 1282) : 4 704,24 \$ (journal 1283) : 65,00 \$ (journal 1284) : 103,43 \$ 77 994,01 \$

#### Total des dépenses :

134 849,26 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 16 août 2018 au 11 septembre 2018, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

#### 18.09.3.2. <u>Projet de réfection du réservoir d'eau potable - suivi aux soumissions</u>

Considérant le processus d'appel d'offres réalisé par la Municipalité aux fins d'entreprendre une première phase de travaux liés à l'exploitation d'un nouveau puits d'eau potable (P1);

Considérant que deux entreprises ont déposé une proposition de services en regard aux travaux à réaliser, soient :

→ Parko inc.:→ Construction Béton 4 Saisons:773 407,00 \$ (plus taxes)→ Construction Béton 4 Saisons:715 000,40 \$ (plus taxes)

Considérant que l'évaluation des travaux soumise par la firme d'ingénieur Cegertec faisait état d'un montant de 598 950 \$ (plus taxes);

Considérant qu'il appartient à la Municipalité d'accepter ou de rejeter l'ensemble des soumissions déposées si celles-ci ne lui apparaissent pas répondre à ses disponibilités financières;

Considérant la possibilité pour la Municipalité de regrouper l'ensemble des travaux à réaliser, soit les présents travaux de réfection du réservoir d'eau potable et la mise en opération de son nouveau puits d'eau potable et de soumettre de nouveaux appels d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal rejette l'ensemble des soumissions déposées et ce, tenant compte qu'elles excédent les disponibilités budgétaires de la Municipalité.

# 18.09.3.3. <u>Avis de motion - règlement d'adoption d'un code d'éthique et de déontologie</u> des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte

Madame Ginette Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement remplaçant les règlements 2012-111 et 2016-144 « code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte » et établissant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité afin de se conformer à la Loi.

18.09.3.4. <u>Présentation du projet de règlement établissant les dispositions encadrant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte de des des des des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte</u>

Madame Ginette Côté présente un projet de règlement établissant les règles en matière d'éthique et de déontologie auxquels seront tenus les employés de la Municipalité de L'Isle-Verte et incluant les nouvelles dispositions législatives découlant du projet de Loi 155 sanctionné le 19 avril 2018.

18.09.3.5. Offre de services professionnels - demande d'aide financière dans le cadre du programme de compensation pour pertes de revenus agricoles (PPASEP-volet 2)

Considérant que le 13 août 2018, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, annonçait officiellement le lancement du Programme d'aide financière pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Considérant que ce programme d'aide financière découle des obligations fixées par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), lequel est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant que le programme d'aide financière comporte 2 volets dont un premier vise à soutenir les municipalités dans leur obligation de produire un rapport d'analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable et un second permet d'évaluer et de compenser les producteurs agricoles pour les pertes de revenus agricoles qu'ils subissent;

Considérant que pour l'application du volet 2 de ce programme d'aide financière, la Municipalité a l'obligation de faire appel à des professionnels qui produiront l'évaluation des compensations à être obtenues et versées aux agriculteurs;

Considérant que deux offres de services professionnels ont été soumises à la Municipalité en regard à l'expertise à être effectuée, soit :

- Messieurs Jocelyn Magnan et Jean Lecours, agronomes : 5 742 \$ (plus taxes)
- Groupe Pousse-Vert, madame Josyanne Thériault, agronome: 4 550 \$ (plus taxes)

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soient retenus les services de l'entreprise Groupe Pousse-Vert au montant de 4 550 \$ (plus taxes).

# 18.09.3.6. Offre de services professionnels pour la production d'un appel d'offres pour l'exécution de travaux dans la rivière Verte

Considérant qu'il y a eu constat, suite à des travaux d'inspection de conduites dans la rivière Verte, que des travaux de protection doivent être réalisés dans les plus brefs délais;

Considérant qu'une demande a été soumise au MDDELCC afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour y effectuer des travaux dits d'urgence;

Considérant que les autorisations requises auprès du MDDELCC ont été obtenues;

Considérant la nécessité de s'assurer que les travaux se réalisent au moindre coût et sous la supervision de professionnels;

Considérant que l'ingénieur, monsieur François Lemieux, a déjà une bonne connaissance du milieu visé, ayant pris part aux travaux exécutés au cours des années 2013-2014;

Considérant la proposition de services obtenue de la firme ARPO Groupe-conseil inc.;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil approuve le budget d'honoraires soumis par la firme ARPO Groupe-conseil inc. comportant un coût forfaitaire de 2 460 \$ (plus taxes) et des frais à taux horaire pour la ou les visites sur le chantier (Ingénieur 135 \$/heure, déplacement 0,47 \$/km, repas 15 \$).

#### 18.09.3.7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement sur les animaux

Madame la conseillère Véronique Dionne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le règlement 2013-121 « Règlement relatif aux animaux » afin d'y introduire une disposition permettant la garde d'oiseau rapace, sous certaines conditions.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

#### 18.09.3.8. Proposition du Canadien National - rue Béland

Considérant les échanges intervenus entre la Municipalité et le Canadien National à l'égard de la section de la rue Béland située sur la propriété du Canadien National;

Considérant les diverses propositions soumises par le Canadien National dont la possibilité pour la Municipalité d'acquérir la section de la rue Béland située dans l'emprise de l'entreprise ferroviaire;

Considérant que les travaux de drainage et d'asphaltage de la rue Béland ne pourront se réaliser sans, au préalable, avoir convenu d'une entente avec le Canadien National;

Considérant la dernière proposition soumise par le CN, à savoir l'achat de la section de rue moyennant un montant de 10 000 \$ (plus les frais liés à la transaction) et un bail pour les excédents d'empiètement de l'emprise du CN à un coût de 500 \$/année pour un terme de 5 ans;

Considérant que le Canadien National maintient que cette proposition est sans appel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal confirme l'acceptation de ces conditions et demande au Canadien National de permettre à ce que soient entrepris les travaux prévus de drainage et d'asphaltage de la rue Béland sans devoir attendre les délais liés à la production des actes légaux,

Que ces coûts soient assumés par le règlement d'emprunt associé à ces travaux.



#### 18.09.3.9. <u>Emprunt temporaire - travaux de mise aux normes de l'eau potable</u>

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-161 autorisant un emprunt maximal de 269 012 \$ devant permettre d'assumer les honoraires professionnels liés aux travaux de mise aux normes de l'eau potable;

Considérant que suite à cette approbation (21 août 2018), la Municipalité est en droit d'utiliser les fonds associés au règlement d'emprunt;

Considérant qu'un emprunt temporaire est nécessaire et préalable à un financement permanent;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil autorise le directeur général à négocier les termes d'un emprunt temporaire auprès de l'institution financière locale et que la mairesse et le directeur général soient, également, autorisés à signer les documents requis.

# 18.09.5.1. <u>Renouvellement de contrat de location d'équipement avec l'entreprise Ferme</u> Harmieux (tracteur et souffleur)

Considérant la proposition soumise par l'entreprise Ferme Harmieux, à l'effet de reconduire l'entente de location, pour une saison hivernale additionnelle (2018-2019), des équipements suivants : un tracteur Fendt, série 900, muni d'un souffleur industriel, au coût de 23 999 \$ (taxes et frais inclus);

Considérant la recommandation favorable du comité de voirie à l'effet de recommander au conseil l'acceptation de cette proposition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme la reconduction de cette entente de location, pour la saison hivernale 2018-2019, selon les mêmes termes que ceux prévalant pour les années antérieures.

# 18.09.5.2. <u>Renouvellement de contrat de location de tracteur avec monsieur Serge</u> D'Amours

Considérant la proposition soumise par monsieur Serge D'Amours, à l'effet de reconduire l'entente de location, pour une saison hivernale additionnelle (2018-2019), de l'équipement suivant : un tracteur John Deere, modèle 7930 4 X 4, au coût de 8 623.15 \$ (taxes et frais inclus);

Considérant la recommandation favorable du comité de voirie à l'effet de recommander au conseil l'acceptation de cette proposition;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme la reconduction de cette entente de location, pour la saison hivernale 2018-2019, selon les mêmes termes que ceux prévalant pour les années antérieures.



#### 18.09.5.3. Travaux de lignage de rues - propositions de services

Considérant les propositions reçues pour les travaux de lignage de rues, à savoir :

Fournisseurs		Description	
	Prix au mètre linéaire		
	Ligne simple continue (LSC)	Ligne pointillée (LP)	Ligne simple continue + pointillée (LSCP)
Dura-Lignes	0.595	0.595	0.735
Lignes Maska	0.490	0.490	0.970
Signalisation Inter-Lignes	0.43	0.43	0.43
Multi-Lignes de l'Est	0.205	0.068	0.272

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte retienne les services de l'entreprise de lignage de rues « Multi-Lignes de l'Est ».

# 18.09.6.1. <u>Autorisation de signature du protocole d'entente pour l'aménagement d'un parc</u> pour les aînés (terrains de pétanque et de shuffleboard)

Considérant la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.5, aux fins de réaliser des travaux d'aménagement d'un parc pour les aînés;

Considérant que le coût des travaux reconnus admissibles à une aide financière est de 10 800 \$;

Considérant l'aide financière accordée par le Ministère, soit 80 % des coûts admissibles;

Considérant que le projet a été accueilli favorablement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'où l'émission d'un protocole d'entente confirmant l'engagement à intervenir entre le Ministère et la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ginette Caron, mairesse, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité.

#### 18.09.9.1. Vérification de l'état de la toiture du presbytère

Il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité autorise que soit effectuée, par un entrepreneur général, l'évaluation de l'état de la toiture du presbytère.

#### 18.09.11. Levée de la séance

À 20 h 35, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 24 septembre 2018 PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 24 SEPTEMEBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME GINETTE CÔTÉ MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ MONSIEUR JEAN PELLETIER MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Après constatation du quorum et suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que les sujets prévus dans cet avis soient pris en compte, tels que soumis.

# 18.09Sp.3. <u>Travaux de protection de conduites dans la rivière Verte - Octroi de contrat</u> suite au processus d'appel d'offres

Considérant l'expertise effectuée par la firme de plongeurs MVC Océan inc. faisant état que des éléments de protection des conduites d'eau et d'égout dans la rivière Verte seraient à être remplacés;

Considérant que suite à cette expertise, la Municipalité a obtenu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques l'autorisation d'intervenir pour y effectuer des travaux dits d'urgence;

Considérant que le niveau d'eau actuel de la rivière est favorable à ce qu'une intervention soit entreprise le plus rapidement possible et ainsi pouvoir rectifier la situation;



Considérant qu'un processus d'appel d'offres a été lancé afin d'obtenir des propositions de services de la part d'entrepreneurs généraux;

Considérant que seule une proposition a été soumise au conseil municipal;

Considérant que cette proposition respecte l'ensemble des conditions prévues au document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil accepte la proposition soumise par la firme Action Progex inc. au montant forfaitaire de 54 000 \$ (plus taxes);

Que la firme ARPO Groupe-conseil inc. assure la surveillance des travaux selon le tarif horaire soumis le 4 septembre 2018;

Que les travaux se réalisent dans le respect des normes environnementales établies par le MDDELCC;

Que l'entrepreneur prenne les dispositions nécessaires afin de mener à terme les travaux dans les plus brefs délais possible;

Que le coût de ces travaux soit assumé par les excédents financiers affectés aux services d'égout et d'aqueduc.

18.09Sp.4. <u>Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)</u>

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité afin d'effectuer les travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable;

Considérant que la firme Stantec est autorisée à soumettre au MDDELCC la demande d'autorisation qui lui est nécessaire en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la gualité de l'environnement;

Considérant l'engagement de la Municipalité à l'effet de soumettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation d'ingénieur quant à la conformité des travaux liés à l'autorisation accordée:

Considérant l'engagement de la Municipalité à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable tel que prescrit par les spécifications provenant des documents fournis par le manufacturier ainsi que par le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

Considérant l'engagement de la Municipalité à assurer le suivi et le respect des exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;



Considérant l'engagement de la Municipalité à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la présente résolution remplace la résolution 18.05.3.5., adoptée le 8 mai 2018;

Que ce conseil municipal s'engage au respect de tous les considérants, précédemment mentionnés;

Que soit autorisé le dépôt des demandes d'autorisations requises auprès du MDDELCC;

Que soit autorisé le paiement lié à la demande de raccordement d'un nouveau puits ayant une capacité supérieure à 379 mètres cubes/jour, au montant de 3 838 \$ (ministre des Finances et de l'Économie du Québec);

Que soit également autorisé le paiement lié à la mise en place d'une nouvelle chaîne de traitement, au montant de 664 \$ (ministre des Finances et de l'Économie du Québec);

Que le coût lié à ces demandes d'autorisations soit assumé à même le surplus accumulé affecté aux services d'égout et d'aqueduc.

#### 18.09Sp.6. <u>Levée de la séance</u>

À 20 h 15, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation)

#### DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la <u>date de tombée pour envoyer vos articles</u> est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

#### Dates de tombée pour les deux prochains mois :

OCTOBRE: 12 OCTOBRE 2018
NOVEMBRE: 16 NOVEMBRE 2018

Par courriel: katiatalbot@lisle-verte.ca

**N.B.** Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.





# PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE

### **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

Que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de L'Isle-Verte a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2018;

Que pour l'exercice financier 2019 du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de L'Isle-Verte, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

Que la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 107-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 107-97 sont disponibles au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'au bureau administratif de la municipalité;

Que le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de L'Isle-Verte, à l'attention du Secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Que dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à L'Isle-Verte, ce 1er jour d'octobre deux mille dix-huit.

Guy Bérubé Secrétaire-trésorier et directeur général Municipalité de L'Isle-Verte



#### OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ DU CHALET DE SERVICE

Municipalité de L'Isle-Verte



#### Lieu de travail:

136, rue Saint-Jean-Baptiste L'Isle-Verte, QC, GOL 1K0

#### **Principales fonctions:**

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- ⇒ Effectuer la surveillance de la patinoire et des locaux;
- → Faire l'entretien ménager du chalet de service tous les jours;
- → Assurer l'entretien des équipements sous sa responsabilité;
- → Faire respecter l'horaire établi;
- ⇒ Être responsable de la cantine;
- → N'avoir aucun antécédent judiciaire en lien avec l'emploi.

#### Qualités recherchées :

- **→** Fiable:
- → Travaillant:
- → Avoir le sens de l'organisation et la gestion du temps;
- → Sociable;
- **→** Autoritaire;
- ➤ Capacité à gérer l'imprévu.

#### **Exigences et conditions de travail:**

- → Secondaire terminé;
- ⇒ Salaire offert : à discuter selon l'expérience;
- → Horaire variable : jour/soir/fin de semaine; Horaire en fonction de la température et de l'achalandage.
- → Nombre d'heures : 25-30 heures par semaine;
- → Statut de l'emploi : saisonnier;
- → Durée de l'emploi : décembre à mars;
- → Date prévue d'entrée fonction : décembre 2018.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 9 novembre 2018 avant midi à l'adresse suivante et à l'attention de madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire :

141, rue Saint-Jean-Baptiste L'Isle-Verte, QC, G0L 1K0 Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Pour information : 418-898-2812, poste 306



#### **COLLECTE DES BACS**

Dans le but de faciliter la collecte des bacs à ordures, à récupération et à matières organiques, nous souhaitons vous rappeler quelques consignes importantes.

- Il est demandé de mettre vos bacs au bord du chemin la veille. Par exemple, pour une collecte prévue le mercredi, placez vos bacs le mardi soir;
- Les bacs roulants noir (ou vert) et bleu appartiennent au propriétaire de la résidence. Il est donc de la responsabilité du propriétaire de se procurer un bac conforme (en quincaillerie ou autre magasin);
- Le bac brun est la propriété de la Municipalité. Toutes modifications ou altérations à ces bacs seront facturées aux contrevenants. La Municipalité retirera les bacs qui auront été peinturés ou altérés et ceux-ci seront facturés;
- Le couvercle des bacs doit être fermé, aucun objet sur le bac;
- Les bacs doivent être placés à au moins 1 mètre (3 pieds) de tout autre objet, ou de chaque côté de l'entrée;
- Les roues et les poignées doivent être vers votre résidence;
- Ne jamais déposer de matières à côté des bacs, sauf lors des collectes spéciales;
- Si les bacs ne sont pas bien disposés, ils ne seront pas vidés de leur contenu;
- N'encombrez jamais la voie publique en laissant votre bac sur le trottoir ou dans la rue.

#### Le calendrier des collectes est disponible sur notre site Internet et au bureau municipal.

#### Bac bleu —> matières recyclables

#### Matières acceptées :

Papier: Journaux, livres, revues, circulaires, catalogues, enveloppes

Carton : Carton ondulé (boîtes de gros carton) ou plat (boîtes de céréales), carton en pâte (boîtes d'œufs), carton multicouche (lait, soupe et jus Tetra Pak®), boîtes de carton/métal (jus congelés, Quick®)

Verre : Bouteilles et pots de verre, peu importe le format et la couleur

Plastique: Contenants et emballages de plastique numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 7

Métal : Boîtes de conserve, canettes, bouchons, couvercles, papier et assiettes d'aluminium propres et contenants de peinture vides

#### Matières refusées :

Couches, emballage de barre tendre, biscuit, chocolat, bonbon, vaisselle cassée, cartables, caoutchouc et caoutchouc mousse, jouets de plastique ne pouvant être remis en état, sacs biodégradables, plastique rigide (douche, bassin de jardin, etc.)



#### Bac brun —> matières organiques

Si vous le souhaitez, déposez du papier journal au fond du bac brun ou doublez celui-ci d'un grand sac de papier.

#### Matières acceptées :

- Résidus alimentaires (crus, cuits ou périmés)
- Fruits et légumes Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Œufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce
- Résidus verts
- Fleurs et plantes
- Résidus de jardin et de plate-bande
- Papier et carton souillés
- Boîtes de pizza, de pâtisserie
- Essuie-tout
- Serviettes de table

### Pourquoi cette collecte des matières organiques?

- Diminuer le volume de déchets enfouis
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Produire de l'énergie
- Enrichir et fertiliser les sols

Source: http://www.co-eco.org/





**Transport Vas-Y inc.**, une solution pratique, écologique, économique et sécuritaire pour vos besoins de transport.

#### À qui s'adresse le service ?

Le **volet collectif** s'adresse à toute personne désireuse de prendre le transport.

Le **volet adapté** est pour toute personne ayant, sur le plan de la mobilité, des limitations permanentes justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté selon des critères précis. Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Un **formulaire de demande d'admission** est à remplir par la personne et un professionnel de la santé.

#### Comment s'inscrire au service?

Pour le **volet collectif**, la personne téléphone au bureau et s'inscrit en donnant ses coordonnées soit son nom, adresse, numéro de téléphone et date de naissance. Un montant de 10 \$ pour une inscription à vie est obligatoire et doit être payé au premier embarquement.

Une carte de membre sera par la suite envoyée par la poste quelques jours après le paiement. Vous devez la conserver dans votre portefeuille.

#### Quels sont les jours et les heures de transport pour L'Isle-Verte?

Le transport se rend dans votre municipalité les lundis et les vendredis. Les lundis, l'embarquement à L'Isle-Verte se fait à 8 h 30 ou à 12 h 30 et le retour de Rivière-du-Loup est à 11 h 30 ou à 15 h. Les vendredis l'embarquement à L'Isle-Verte se fait vers 9 h 15 et le retour de Rivière-du-Loup est à 14 h.

#### Quel est le coût d'un transport?

Pour le **volet collectif**, un transport coûte 3,25 \$ pour l'aller et 3,25 \$ pour le retour.

La personne peut acheter un livret de 5 billets (bleus) au montant de 15 \$ dans l'autobus ou au kiosque d'informations du centre d'achats.

Pour le **volet adapté**, un transport coûte 3,25 \$ pour l'aller et 3,25 \$ pour le retour.

La personne peut acheter un livret de 10 billets (verts) au montant de 30 \$ dans l'autobus.

**Quelles sont les principales règles d'utilisation?** (Un dépliant est disponible pour toutes les règles d'utilisation.)

Pour une **réservation**, la personne doit téléphoner **la veille avant 14 h** pour le prochain jour ouvrable (pour le lundi, téléphoner le vendredi puisque le bureau est fermé la fin de semaine).

(Suite à la page suivante)



Pour une **annulation**, la personne doit téléphoner **au minimum 2 heures avant l'heure prévue** en laissant un message sur la boîte vocale sur le **poste 1**, si le bureau est fermé, sinon une pénalité de 5 \$ sera demandée au prochain transport.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Téléphone : 418-862-8005

Pour plus d'informations, consultez notre site web : www.transportvasy.qc.ca

**VOUS ÊTES LES BIENVENUES CHEZ TRANSPORT VAS-Y INC.!** 



Les Canadiens veulent connaître les faits sur le cannabis. Parmi les questions les plus fréquentes se trouvent :

Quels sont les effets à court terme de la consommation de cannabis sur la santé?

Quels sont les **effets à long terme** de la consommation de cannabis?

De quelle manière le cannabis affecte-t-il la santé des jeunes?

Quels sont les faits sur la **dépendance** au cannabis?

Quels sont les faits relatifs à l'affaiblissement des facultés liés au cannabis?

Nous les avons donc invités à poser leurs questions à des experts en matière de santé et sécurité au sujet du cannabis. Découvrez ce que les experts ont à dire dans les capsules suivantes :

<u>Une plante nocive?</u> - https://www.youtube.com/watch?v=GA-nilXEO34
<u>Le cannabis c'est risqué?</u> - https://www.youtube.com/watch?v=VZKDVdM1z4Y
<u>Différence entre THC et CBD?</u> - https://www.youtube.com/watch?v=IRizPBE9Xp0
<u>Ca crée une dépendance?</u> - https://www.youtube.com/watch?v=x44EtLTpdFo
<u>Risqué de conduire gelé?</u> - https://www.youtube.com/watch?v=\_gsKlGHySLk

Pour en apprendre davantage sur les effets du cannabis sur la santé :

https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis/effets-sante.html?utm\_source=health-effects&utm\_medium=email-fr&utm\_content=aug&utm\_campaign=outreach-emails-2018

Pour tout savoir sur l'encadrement du cannabis au Québec, consultez le site web <u>encadrementcannabis.gouv.gc.ca.</u>

16



#### DES REPAS FACILES POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE EN SANTÉ



À l'approche de la rentrée des classes, il faut aussi penser aux repas du midi, ce qui n'est pas toujours facile avec les horaires chargés de la famille.

Les astuces suivantes vous aideront à préparer des repas sains en un rien de temps :

 Lorsque vous préparez vos repas, coupez plus de fruits et de légumes pour le lendemain.

- Cuisinez pendant la fin de semaine. Préparez et congelez certains mets à l'avance pour la semaine suivante, comme des soupes, ragoûts, des mets en casserole, mets à base de pâtes alimentaires et des chilis. Cela vous simplifiera la tâche lors des soirées occupées.
- Préparez le double de poulet ou de bœuf haché et conservez les restes au réfrigérateur pour préparer une salade de poulet, des enchiladas, un chili ou une sauce à spaghetti le lendemain.
- Demandez l'aide de vos enfants. En faisant participer vos enfants à la préparation des repas, vous leur permettrez de mieux savourer leur nourriture et d'acquérir des compétences de vie importantes. Selon leur âge, les enfants peuvent laver et peler les légumes, déchiqueter la laitue, mettre les pommes de terre en purée, laver et couper des fruits, égoutter et rincer des légumineuses en conserve ou brasser un ragoût.
- Faites des provisions d'aliments santé sur le pouce comme des fruits, des légumes, des pochettes de pain pita à grains entiers, du yogourt et des œufs durs.

Si vous cherchez des idées pour préparer des repas rapides et faciles,

https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/guide-alimentaire-canadien/comment-utiliser-guide-alimentaire/suggestions-repas-rapides-faciles-preparer.html#diner

ou des <u>suggestions pour l'utilisation des restes</u>.

https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-alimentation-saine/trucs-pour-preparer-repas-sains -rien-temps.html#a2



### Numéro d'urgence

N'oubliez pas qu'en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, pour toute urgence relative à la Municipalité ne pouvant pas attendre l'ouverture de nos bureaux, il est possible de joindre un employé en tout temps sur le numéro d'urgence.



#### LE SAVIEZ-VOUS?



Une liste des offres d'emploi offertes dans la municipalité est maintenant disponible sur notre site Internet! Vous pouvez donc simplifier votre recherche en trouvant tout au même endroit.

Rendez-vous au www.municipalite.lisle-verte.qc.ca/emplois/ pour la consultez!

Bonne recherche

### **EMBARQUEZ DANS LE BATEAU!**



Le Conseil du Saint-Laurent vous invite à son quatrième Forum annuel, le 30 octobre prochain à Montmagny.

Le Conseil du Saint-Laurent est une table de concertation qui s'intéresse aux enjeux liés au fleuve et à son littoral pour les 19 municipalités côtières des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

Le Conseil du Saint-Laurent vient de franchir une grande étape! Le Plan de Gestion Intégré Régional, sur lequel de nombreux acteurs de l'eau et partenaires de votre milieu ont travaillé intensément depuis les 5 dernières années, est déposé. Il est maintenant venu le temps d'agir!

Vous êtes donc conviés à venir nous rencontrer lors du 4<sup>e</sup> Forum régional annuel. Sous le thème « *Embarquez dans le bateau*! », cet évènement est destiné à toutes personnes intéressées au Saint-Laurent. Venez vous informer sur les actions priorisées pour votre territoire et vous inspirer des projets réalisés ici et ailleurs touchant les quatre grands enjeux de l'estuaire du Saint-Laurent (érosion et submersion côtière, qualité de l'eau et contamination, accès au fleuve et marinas et ressources et écosystèmes).



Le forum régional se tiendra le mardi 30 octobre prochain de 9 h à 16 h à l'Hôtel L'Oiselière de Montmagny. Pour consulter la programmation et vous inscrire (des frais s'appliquent), visitez le site :

www.tcrsudestuairemoyen.org | onglet Forum annuel. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Pour de plus amples informations, contactez l'équipe de coordination : madame Solenn Sanquer au 418-551-7815 (ssanquer.zipse@gmail.com) ou Sophie Comtois au 418-722-8833 (comtois.zipse@globetrotter.net)

18



# LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE FAIT L'ACQUISITION DE DEUX DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA)



Martin Bouchard, DG Caisse Desjardins de Viger et Villeray et Rosalie Demers, Coordonnatrice des loisirs

La Municipalité de L'Isle-Verte, en partenariat avec des organismes locaux, soit le Carnaval de L'Isle-Verte, le Tournoi de hockey Samuel Côté, les Chevaliers de Colomb conseil Seigneur Côté et la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, a fait l'acquisition de deux défibrillateurs (DEA). Un premier a été installé au Centre Récréatif Guy d'Amours, et le second se trouve dans l'entrée du guichet automatique de la Caisse. Ce dernier est accessible pour les situations d'urgence.

Par définition, le défibrillateur est un appareil permettant de prévenir la mort et de rétablir l'activité cardiaque d'un malade. C'est un appareil qui consiste à aider au fonctionnement normal du cœur victime d'une attaque. L'accès rapide à un DEA peut améliorer jusqu'à 74 % les chances de survie d'une victime d'un arrêt cardiaque. En cas d'urgence, la réduction des délais d'intervention peut faire toute la différence. Les partenaires du projet

croient qu'il est primordial que le milieu détienne cet équipement.

Une séance d'information a été offerte gratuitement aux citoyens et aux différents acteurs du milieu afin de démystifier l'appareil et son fonctionnement.

Information 418-898-2812, poste 306

#### L'ISLE-VERTE DANS TOUTES SES COULEURS!

Vous l'avez sans doute remarqué au courant des derniers mois, citoyens et visiteurs ont pu profiter des magnifiques aménagements paysagers à plusieurs endroits dans le village.

Nous tenons à remercier M. Denis Dumont et M<sup>me</sup> Joan Lévesque pour leur implication tout au long de l'été. Leurs mains d'experts ont fait toute la différence et ont contribué à colorer notre beau village durant la dernière saison.



MERCI!



#### LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE A INAUGURÉ LE PARC SAMUEL-CÔTÉ

Plusieurs citoyens et partenaires étaient présents le 17 août dernier lors de l'inauguration du parc municipal Samuel-Côté, à L'Isle-Verte.



Le conseil municipal, appuyé par le comité des loisirs, a décidé de rendre hommage à Samuel Côté suite à son décès en 2013 en attribuant son nom au parc en développement. Samuel était un jeune citoyen impliqué et actif, et ils étaient d'avis qu'il représentait bien l'image qu'ils voulaient donner à ce parc, qui se veut être un lieu rassembleur et familial. Ce jeune sportif dans l'âme immortalisera donc le nouveau parc et, espèrent-ils, transmettra toute la vigueur qui l'animait aux jeunes de notre communauté.

Le parc, récemment complété, comprend des terrains sportifs, des modules de jeu pour enfants, des exerciseurs et des aires de repos. Ces aménagements ont été complétés dans un secteur familial et en développement dans le but de répondre à la demande des citoyens.

Mme Ginette Caron, mairesse de L'Isle-Verte, M. Jean D'Amour, ministre, ainsi que Mme Julie Lévesque et M. Patrick Côté, parents de Samuel, ont pris la parole pour remercier les gens présents ainsi que les nombreux partenaires ayant permis de concrétiser ce projet. Pour clôturer la cérémonie, les gens présents étaient invités à laisser un mot en mémoire de Samuel. Amis, membres de la famille et de la communauté ont écrit des messages d'espoir sur une murale qui sera affichée au parc.

Photos : Citoyens et partenaires présents à l'inauguration

Murale hommage à Samuel Côté



#### **REMERCIEMENTS!**

Nous tenons à remercier Les Entreprises de l'Île pour leur contribution à l'aménagement touristique de la Municipalité par la fabrication d'un toit qui sert à protéger notre pancarte représentant notre village située à l'Est du village sur la route 132.



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE









Septembre 2018

#### RECUEIL « COUP D'OEIL SUR NOS ENTREPRISES »

#### Réalisé par

# la Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte (CDET), juin 2018

Ce document contient la description de 27 entreprises de L'Isle-Verte. Il a été réalisé à partir du contenu des articles parus dans le journal municipal « Le P'tit Journal », depuis presque 3 ans. Ces articles ont été révisés en mai et juin dernier.

Le recueil est disponible pour la population sous deux formes : la version papier et le document électronique.

« COUP D'OEIL SUR NOS ENTREPRISES », juin 2018, version papier, impression couleur :

Vous pouvez vous le procurer au coût de 5 \$, au bureau municipal.

#### « COUP D'OEIL SUR NOS ENTREPRISES », document électronique :

Son contenu sera révisé mensuellement, au fur et à mesure des parutions de nouveaux articles dans le journal municipal. Les entreprises pourront également signaler des changements dans la description de leurs services en tout temps.

Vous pouvez le consulter sur le site Internet de la municipalité, onglet : Présentation générale, sousonglet : Corporation de développement, en bas de page.

Ou vous pouvez utiliser l'adresse suivante :

http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca/presentation\_generale/?id=isleverte-developpement\_corporation.

Lise Pelletier, responsable de la réalisation des articles sur les entreprises, pour la CDET, septembre 2018.

# **FONDATION DU PATRIMOINE**



#### LE CONTEUR CÉDRIC LANDRY

à la Cour de circuit de L'Isle-Verte

Dans le cadre de la programmation des *Grandes Gueules s'épivardent*, la Cour de circuit de L'Isle-Verte reçoit avec enthousiasme le conteur Cédric Landry, le mercredi 3 octobre 2018, à 19 h 30.

Originaire des Îles de la Madeleine, la jeunesse de Cédric Landry a été bercée par le son des vagues et les histoires de pêches. Il nous raconte que lorsqu'on s'assoit sur une plage aux îles et qu'on regarde la mer, on ne voit que l'horizon à perte de vue. Il y a un dicton qui dit : « Aux Îles, on voit rien, mais on voit loin. » Quand tu vois rien, il y a tout l'espace disponible pour inventer des choses. Ses îles natales sont

devenues la source de son inspiration et le terreau fertile de son imagination.

Cédric Landry est un Madelinot installé à Rimouski depuis plus d'une vingtaine d'années, mais qui n'a jamais perdu son attachement pour ses Îles. Créateur insatiable, charmeur, drôle, coloré, il a le don de raconter des histoires, peu importe la forme. Improvisateur, comédien, auteur, cinéaste, Cédric n'a pas peur de se mettre au service de l'histoire qu'il souhaite raconter.

Les billets, au coût de 15 \$, sont disponibles au guichet virtuel lepointdevente.com ou sur la page Facebook Cour de circuit ainsi qu'au Marché des Îles à L'Isle-Verte.

Photo : Ne manquez pas le spectacle de Cédric Landry à la Cour de circuit de L'Isle-Verte le mercredi 3 octobre prochain.



### LA FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ISLE-VERTE TIENDRA SON

Assemblée générale annuelle le mercredi 10 octobre à 19 h 30 à la Cour de circuit.



<sup>\*</sup> Notez qu'il y a deux (2) postes vacants au conseil d'administration.





C'est enfin le temps de l'année pour l'auto-cueillette à la Manne Rouge, je récolte!

Dès le 14 septembre, nous vous accueillerons dans notre verger et nos jardins les vendredis, samedis et dimanches jusqu'à la fin d'octobre. Il y aura de l'animation sur place pour les petits et les grands, une aire de pique-nique pour se reposer ainsi que notre kiosque habituel qui continuera à vous proposer nos produits de qualité! Pour connaître les horaires d'auto-cueillette, référez-vous à l'image ci-dessus.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus d'informations, soit par Facebook ou au 418-714-0906!

Les groupes sont les bienvenus avec réservation! Bienvenue aux organismes!



#### **HALLOWEEN**

#### Activités gratuites!

# Heure du conte

Venez à la biblio avec un accessoire d'Halloween! Au programme : lecture de conte et fabrication de sushis en bonbons! Aucune inscription requise. Apportez vos plats pour repartir avec vos confections.

Âge : Pour tous

Date: Vendredi 26 octobre, 18 h 30 à 20 h

Endroit : Bibliothèque municipale

# Spécial Halloween à la Cabane

Venez déguisés à la Cabane! Soirée spéciale pour les 11-17 ans

Activité gratuite

Samedi 27 octobre, 18 h à 22 h

Au programme : concours de costume, films d'horreur et une tonne de bonbons!



#### Concours de décoration de maison

Vous prévoyez décorer pour l'Halloween? Inscrivez-vous gratuitement au concours et courez la chance de gagner un prix de participation! Les maisons seront évaluées selon 4 critères, soit l'originalité, le respect du thème, l'ambiance et le coup d'oeil.

Inscriptions jusqu'au 29 octobre 16 h, par téléphone ou via la page Facebook de la Municipalité. Le jury évaluera les maisons entre le 29 et 31 octobre en soirée. Soyez prêts!

# Concours de déguisement

Envoyez-nous une photo de votre déguisement le 31 octobre et courez la chance de gagner un beau prix! Vous pouvez participer par courriel ou via notre page Facebook. Des prix seront remis aux gagnants, qui auront les costumes les plus originaux

Date limite: 1<sup>er</sup> septembre, 12 h.

# Collecte de bonbons

À noter que la collecte de bonbons dans les rues se fera le mercredi 31 octobre. Une surveillance sera faite dans les rues du village de 15 h à 20 h.

Soyez prudents et amusez-vous bien!

Information : 418-898-2812 # 306 rosaliedemers@lisle-verte.ca Facebook : Municipalité de L'Isle-Verte







# INSCRIS-TOI AU MINI-MARCHÉ DE L'ISLE-VERTE!



Le mini marché, c'est quoi?

Les jeunes artistes et artisans de la région sont invités à faire découvrir leurs créations en participant au Marché de Noël **gratuitement**, le samedi 24 novembre.

Fais vite, les places sont limitées!

Les inscriptions se terminent le 4 octobre.

Une priorité sera accordée aux citoyens de L'Isle-Verte.

Information ou inscription:
418-898-2812, poste 306
marchenoel.lisleverte@gmail.com
Marché de Noël de L'Isle-Verte

Tu as un talent caché?

Tu aimerais faire découvrir tes œuvres au grand public?

VOICE TA CHANCE!



À votre bibliothèque municipale

Joignez-vous à ces rencontres amicales où vous pourrez tricoter tout en discutant avec d'autres passionnés. Cette activité s'adresse aux novices comme aux experts. C'est une belle occasion d'échanger des connaissances et de piquer un brin de jasette! Aucune inscription nécessaire, présentez-vous sur place avec votre matériel.

À noter que le service de prêt de livres n'est pas disponible à cette occasion.





### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**



Nous sommes à la recherche d'artistes souhaitant exposer leurs œuvres à la bibliothèque municipale pour les prochains mois.

Vous êtes amateurs ou professionnels et vous souhaitez faire découvrir vos toiles ou vos photographies?

Contactez-nous!

418-898-2812, poste 306 rosaliedemers@lisle-vert.ca

#### Une nouvelle exposition sera dévoilée à L'Isle-Verte!

Le lundi 22 octobre, toute la population est invitée à venir assister au lancement de l'exposition ambulante *Paysages grandeur nature*, de la MRC de Rivière-du-Loup.

Cette exposition grand format est déjà disponible depuis cet été au parc du Campus-et-de-la-Cité de Rivière-du-Loup, dans le *Parcours es arts*. Elle met en valeur les paysages emblématiques des 13 municipalités du territoire. L'exposition fait suite à une consultation en ligne où les gens étaient invités à voter pour le paysage emblématique de chacune des 13 municipalités de la MRC. C'est plus de 70 photos, illustrant les 8 familles paysagères présentes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, qui ont été soumises au vote.

La bibliothèque de L'Isle-Verte sera la première du territoire à recevoir ce format ambulant

Nous vous attendons en grand nombre!
Lundi 22 octobre, dès 18 h
À la bibliothèque municipale, 136 rue St-Jean-Baptiste
Au programme : Vin d'honneur et dévoilement de l'exposition

Information: 418-898-2812, poste 306

# LA CABANE, LOCAL DES JEUNES

Pour cet automne, la Cabane réouvrira ses portes dès le 6 octobre, tous les samedis, de 18 h à 22 h.

Vous avez entre 11 et 17 ans et souhaitez passer du bon temps entre amis? Venez faire un tour! Notre intervenant sera sur place pour vous accueillir.

Information: 418-898-2812, poste 307 ou 306 La Cabane, local des jeunes de L'Isle-Verte



Le dynamisme de votre communauté vous tient à cœur?

Vous voulez développer des nouvelles idées et activités?

Vous voulez devenir un acteur œuvrant à l'amélioration de la qualité de vie de votre milieu?

### **CONTACTEZ-NOUS!**

Le comité des loisirs recrute!

Nous avons besoin de gens dynamiques et créatifs pour se joindre à nous!

Le comité a pour mission d'assurer l'organisation et le développement du sport, du milieu communautaire et du loisir pour l'ensemble de la population en offrant des programmes d'activités divertissants et variés.

Contactez-nous pour embarquer dans l'aventure ou simplement pour avoir plus d'information.

Au plaisir de vous compter parmi nous!

418-898-2812, poste 306 ou rosaliedemers@lisle-verte.ca



# CAFÉ-RENCONTRE - EN COLLABORATION AVEC LA TABLE D'HARMONISATION ON SORT TU?

La Villa Rose des Vents vous ouvre ses portes pour un après-midi de discussion sur les divers projets en cours dans la Municipalité ainsi que sur les services offerts aux aînés, en compagnie de la mairesse, madame Ginette Caron.

Collation servie en fin d'après-midi.

Service de transport offert gratuitement. Contactez-nous!

**DATE** Mercredi 24 octobre

**HEURE** 13 h 30

**ENDROIT** Salle communautaire de la Villa Rose des Vents

Coût Gratuit!

**INFORMATION ET** 418-898-2812, poste 306

**TRANSPORT** 



# PROGRAMMATION D'AUTOMNE - ACTIVITÉS À VENIR

**Heure du conte** pour tous les âges Vendredi 26 octobre, 18 h 30, à la bibliothèque. Sans inscription.

**Atelier de cuisine**, cuisinez de la tire Sainte-Catherine! 7 ans et plus Dimanche 18 novembre, 10 h, à la salle communautaire. Inscription : 10 \$.

**Atelier de bricolage**, fabriquez une carte de Noël! 5 ans et plus Mardi 4 décembre, 15 h 15, à la bibliothèque municipale. Inscription : 10 \$.

#### Soirée de lecture NOUVEAU

Venez échanger vos coups de cœur autour d'un p'tit verre! Vendredi 9 novembre, 19 h, à la bibliothèque municipale. Inscription gratuite mais obligatoire.

### SOIRÉE DE DANSE DU CLUB DES 50 ANS ET +

Notre soirée de danse du Club des 50 ans + de L'Isle-Verte se tiendra : **Le dimanche 28 octobre 2018, à 20 h** 

Endroit : Pavillon de L'Amitié Musique : Michel Gagnon

Pour information : Robert Ouellet, président

418-898-5439, cellulaire 418-868-5438





#### Question:

Est-ce que vous devez vous soumettre à une évaluation médicale pour conserver votre permis de conduire lorsque vous atteignez 75 ans?

#### Réponse:

Toutes personnes âgées de 75 ans et plus ayant un permis de conduire de classe 5, 6A, 6B, 6C, 6D ou 8 doivent se soumettre à une évaluation médicale et visuelle par un professionnel de la santé.

À 80 ans et tous les deux ans par la suite, la même exigence s'applique.

#### Conditions et démarches pour accéder aux services

Pour ce faire, la Société de l'assurance automobile (SAAQ) fait parvenir une lettre explicative et les formulaires à remplir.

Dans les 90 jours suivant la réception de la lettre, il faut retourner les formulaires à l'adresse ci-dessous, faute de quoi, votre permis de conduire pourrait être suspendu.

(Très peu de personnes se font suspendre leur permis, mais des conditions peuvent être ajoutées telles : conduire de jour seulement, porter des verres correcteurs pour conduire, ne pas conduire sur l'autoroute).

**Note:** Conservez une photocopie des formulaires remplis.

S'adresser au service de l'évaluation médicale et pour des renseignements supplémentaires communiquer avec le point de service de Rivière-du-Loup de la société de l'assurance automobile du Québec.

#### **Aspect financier**

Service gratuit pour la SAAQ.

Frais variables pour les rapports médicaux des professionnels.

Pour plus d'information, contactez le service d'information pour aînés. Si vous êtes une personne aînée, ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'information et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés. Le service est accessible par téléphone, au bureau du Centre d'action bénévole et à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Service d'information aux aînés :

418-867-8011

### PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet, président Club des 50 ans et plus, au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.

# LA PAGE SANTÉ

# LA MALADIE PULMONAIRE OBSTRUCTIVE CHRONIQUE (PARTIE 2)

Poursuivons avec le traitement de la MPOC. Comme il a été mentionné dans l'article précédent, les traitements médicamenteux de la MPOC ne guérissent pas la maladie. Ces traitements permettent cependant de respirer plus librement, de subir moins d'essoufflement et de toux, en plus de prévenir la détérioration et les complications de la maladie.

La majorité des traitements offerts en MPOC sont des inhalateurs, que l'on appelle souvent « des pompes ». Plusieurs familles de médicaments sont disponibles sous forme de pompes. Le traitement de base de la MPOC comporte différents médicaments qui ont pour effet d'ouvrir les bronches, de faciliter la respiration et de diminuer la toux, ce sont les bronchodilatateurs. Les bronchodilatateurs sont d'ailleurs le pilier de la pharmacothérapie contre la MPOC. Il y a trois principaux types de bronchodilatateurs : les bêta2-agonistes, les anticholinergiques et les xanthines. L'usage des xanthines étant plutôt rare désormais, il ne sera pas abordé ici. Chaque catégorie de bronchodilatateur se présente en formule courte action et longue action. La formule courte action sert surtout de « médicament de secours » car elle agit rapidement (environ 5 à 10 minutes) et leur durée d'action est de 4 à 6 heures. La formule longue action dure environ 12 heures, mais l'effet prend plus de temps à se faire sentir. Pour les bêta-agonistes, le salbutamol (Ventolin) et la terbutaline (Bricanyl) sont les molécules à courte action, alors que le salmétérol (Serevent), l'indacatérol (Onbrez) et le formotérol (Oxeze) sont les molécules à longue action. L'anticholinergique à courte action ipratropium (Atrovent) est moins prescrit de nos jours, contrairement aux formes longues actions qui sont nombreuses. Il s'agit du tiotropium (Spiriva), de l'uméclidinium (Incruse), de l'aclédinium (Tudorza) et du glycopyrronium (Seebri). Les bronchodilatateurs à longue action, que ce soit les bêta2-agonistes ou les anticholinergiques, sont utilisés une à deux fois par jour (selon la molécule choisie par le médecin) et doivent être pris de façon quotidienne. Des combinaisons de bêtaagonistes et d'anticholinergiques existent sur le marché dans le but de simplifier la prise des inhalateurs, car plusieurs dispositifs d'inhalation différents nécessitent des techniques d'admi-nistration différentes. Votre pharmacien ou votre inhalothérapeute peuvent vous aider à maîtriser les techniques d'utilisation de vos différents inhalateurs.

Certains patients souffrant de MPOC modérée ou avancée reçoivent des corticostéroïdes en inhalation pour prévenir ou traiter les périodes d'exacerbation des symptômes. Les corticostéroïdes doivent être pris également tous les jours, souvent en combinaison avec les bronchodilatateurs. Le roflumilast (Daxas) est un médicament par voie orale qui peut être utilisé en complément aux inhalateurs également pour réduire le nombre d'exacerbations bronchiques chez les patients qui en font plusieurs par année. Certaines poussées de MPOC (l'exacerbation aiguë) peuvent être causées par bactéries dans les voies aériennes. Les antibiotiques servent à traiter ces poussées de MPOC. On y ajoute parfois des corticostéroïdes par voie orale pour quelques jours. Les personnes atteintes de MPOC ont souvent un « plan d'action » élaboré par leur médecin pour gérer ces exacerbations. En conclusion, la MPOC est une maladie qui se gère et les patients atteints peuvent compter sur leur pharmacien pour les y aider!

Catherine Côté, pharmacienne pour les pharmacies P.Lépicier et MH.Miousse

# **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**



### **VOTRE CLINIQUE MÉDICALE**

Adresse: 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

#### **HORAIRE**

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h** 

# **CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)**

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

#### HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 2, 9, 16, 23 et 30 octobre 2018 Dr André Munger (418-862-0333) : aucune date pour le mois d'octobre 2018

#### **PHARMACIE**

Adresse: 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone: 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



# PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



# Horaire du bureau municipal 141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI	
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h	
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h	
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h	
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h	
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ	





# Horaire de la bibliothèque municipale 136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Fermeture lundi 8 octobre 2018

# Horaire de la Friperie du Nordet 143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

